



**CONFÉDÉRATION
DES BURALISTES**
COMMERÇANTS
D'UTILITÉ LOCALE

Fiscalité du tabac : les buralistes "inquiets", demandent "modération" et "visibilité"

Le 23 septembre 2022

Philippe Coy a répondu à l'Agence France Presse sur la potentielle hausse de la fiscalité tabac et s'est dit "inquiet" de la perspective de voir la fiscalité sur le tabac augmenter dans le cadre du financement de la Sécurité sociale.

"Nous avons obtenu du gouvernement un gel de la fiscalité en 2021 et 2022, après la très grosse trajectoire 2018-2020, et bien évidemment, cette question fait l'objet de négociations entre nous, les Douanes et Bercy. Je suis inquiet : cela fait 20 ans que l'outil fiscal est utilisé, et cela a fait grimper le marché parallèle, et s'est traduit par un désastre économique pour notre réseau avec 10 000 établissements fermés en 15 ans".

Le gouvernement envisagerait d'indexer sur l'inflation les droits d'accise sur le tabac, ce qui « conduirait à une hausse de 70 centimes environ du prix des paquets de cigarettes », dans le cadre du budget de la Sécurité sociale qui sera examiné lundi en Conseil des ministres.

Philippe Coy réclame "une visibilité pluriannuelle de la fiscalité, comme sous le précédent quinquennat », permettant aux professionnels "de piloter le paquebot et de trouver les bonnes orientations".

